

Saint-Hyacinthe, le 19 mars 2007

Madame Monique Gélinas, coordonnatrice
Secrétariat de la commission
Direction de l'expertise environnementale
et de la coordination
Bureau d'audiences publiques en environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projet de Pipeline Saint-Laurent (Ultramar)
 Mesures de précaution en lien avec la présence du nématode doré**

Madame,

Veillez prendre note que, pour toute question relative aux mesures de précaution à prendre pour éviter que les travaux d'installation de l'oléoduc de Pipeline Saint-Laurent dans le secteur visé par la quarantaine décrété par le gouvernement fédéral favorise la propagation du nématode doré à d'autres secteurs agricoles, les personnes intéressées à obtenir toutes les informations pertinentes à ce sujet devront obligatoirement adresser leur requête à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Voici les coordonnées de la personne responsable de ce dossier pour le compte de l'ACIA :

Monsieur Jean Lamoureux
Directeur exécutif associé
Agence canadienne d'inspection des aliments
Centre opérationnel du Québec
2001, rue University, Pièce 746 C
Montréal (Québec) H3A 3N2

Téléphone : 514-283-8888, poste 259;
Télécopieur : 514-496-4699
Courriel : lamoureuxj@inspection.gc.ca
Site Web : www.inspection.gc.ca

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées,

Yvon Pesant, géographe
Conseiller en aménagement et développement rural

C.C. Maude Durand